

«Les Suisses ont compris que les lignes ont bougé»

Par Propos recueillis par Sébastien Dubas et Alexis Favre

Pascal Saint-Amans est venu défendre l'échange automatique devant l'assemblée des gérants de fortune. Malgré les réticences des professionnels, le train est en marche et les échéances se rapprochent

Choc des cultures. Directeur du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE, Pascal Saint-Amans était l'invité de l'assemblée générale de l'Association suisse des gérants de fortune, vendredi à Montreux. Au programme de la table ronde, l'épineuse question de la reprise par la Suisse des standards internationaux en matière de lutte contre l'évasion fiscale.

Le Temps: Fiscaliste en chef de l'OCDE, vous étiez attendu comme le loup blanc par les professionnels de la gestion de fortune. Comment avez-vous vécu le face-à-face?

Pascal Saint-Amans: Positivement! Il est toujours intéressant d'échanger. La position de ces professionnels n'est pas monolithique. Je pense qu'ils réalisent que ce n'est pas la Suisse contre le reste du monde. Une fois sortis de l'émotion, les Suisses comprennent que les lignes ont bougé et que l'on ne peut plus rester sans rien faire. Les langues se délient en particulier quand on discute avec les gérants «dans les couloirs» et non plus en plénière.

– Les Suisses ont souvent l'impression d'être attaqués, alors que personne ne s'en prend au Delaware par exemple...

– Ce n'est pas vrai. Le Delaware ou les trusts britanniques sont dans le radar, tout comme le secret bancaire. Il est très important d'être équitable!

– On demande pourtant à la Suisse d'entrer dans l'ère de la transparence, alors que le système anglo-saxon demeure très opaque en matière d'identification des ayants droit économiques...

– Selon les termes de référence du Forum mondial sur la transparence et l'échange d'informations (art. 26), le bénéficiaire effectif d'un trust doit être identifié. Le standard est donc là et les trusts sont visés comme le secret bancaire. Il ne faut pas mélanger les standards internationaux et la pratique.

– Ce qui n'est pas toujours le cas...

– C'est vrai, mais ça l'est aussi pour les banques qui n'identifient pas forcément correctement les clients. C'est une question de pratique. Ceci dit, et comme le réclame la Suisse, il convient sans doute de renforcer le standard en matière de «bénéficiaire effectif» et de demander à tout opérateur de connaître le bénéficiaire physique se trouvant au bout de la chaîne. On peut certainement affiner, mais on ne

peut pas dire que l'on a fait craquer le secret bancaire sans rien faire contre les trusts.

– La Suisse fait partie des 14 pays coincés en phase 1 de l'examen par les pairs du Forum mondial. Sa législation est jugée insuffisante. Que doit-elle faire pour sortir du purgatoire?

– Le Forum mondial via l'examen par les pairs (approuvé par 120 pays) lui a fait trois recommandations: mettre fin aux actions au porteur, abandonner l'exigence de connaître le nom et l'adresse du contribuable pour livrer des informations et accepter des exceptions à la notification systématique au contribuable visé par une demande de renseignements. Le standard prévoit des exceptions à cette notification, notamment si un contribuable présente un risque de fuite à l'étranger. Mais je crois que ces différends sont en cours de règlement. Ce n'est plus qu'une question de semaines ou de mois avant que la Suisse ne rejoigne la phase 2.

– Quelles sont les prochaines échéances pour la Suisse?

– Le véritable enjeu aujourd'hui est la question de l'échange automatique d'informations et du positionnement de la Suisse par rapport aux évolutions en cours, notamment Fatca [la loi américaine permettant aux Etats-Unis d'identifier les comptes de leurs contribuables à l'étranger, ndlr] et sa possible «multilatéralisation». Ce sujet sera évoqué au sommet du G8, dans quinze jours en Irlande du Nord, où l'OCDE présentera un rapport qui détaillera comment concevoir une plateforme technique d'échange automatique pour les pays intéressés. Ce rapport a été élaboré avec les banques, notamment suisses, pour réduire les coûts techniques de conformité à Fatca. Ensuite, viendront les réunions du G20 en juillet et en septembre. Les pays du G20 et de nombreux Etats de l'UE font pression pour un standard global d'échange automatique.

– Quelles informations seraient automatiquement échangées?

– A priori, le standard se rapprocherait des informations collectées dans le cadre de Fatca, à savoir le solde du compte, les intérêts, les dividendes, les plus-values financières, les assurances vie, etc.

– A la différence de l'Autriche, du Luxembourg et de Singapour, la Suisse n'a pas signé la convention multilatérale de l'OCDE sur l'assistance administrative. Risque-t-elle de se retrouver sur une liste noire?

– Non, je ne crois pas. Une autre dynamique qu'en 2009 est à l'œuvre. A long terme néanmoins, si de nombreux pays ont rejoint une règle commune, ils demanderont sans doute à ce que l'on vérifie qui a pris des engagements et qui ne les applique pas. C'est l'intérêt de la Suisse qui fait partie des pays sérieux qui appliquent leurs engagements.

– La question de la protection du contribuable fait très peur à la Suisse. Plus les échanges d'informations seront facilités, plus la nécessité de garantir la confidentialité des données est élevée. N'est-ce pas un réel écueil?

– Oui, c'est à prendre très au sérieux. C'est pourquoi le G20 parle d'échange automatique «quand c'est approprié». Cette précision vise précisément les pays qui ne seraient pas capables de garantir la confidentialité. Il n'est pas question d'échanger de l'information, encore moins automatiquement, avec des pays qui n'ont pas la capacité de protéger la confidentialité des données. Les Etats-Unis sont très sensibles à cette question. Je vous garantis que s'ils échangent maintenant de façon réciproque avec le Mexique, c'est qu'ils ont obtenu toutes les assurances.

– Qui va déterminer si un pays est apte ou ne l'est pas?

– In fine, c'est une relation bilatérale. Mais elle peut aussi être policée. Quand on fera l'examen par les pairs de l'application du nouveau standard, on évaluera ces choses-là de façon objective.

– L'échange automatique ne focalise-t-il pas l'attention alors que d'autres formes de coopération sont encouragées par l'OCDE?

– C'est absolument vrai. Il y a quantité de formes de coopération qui tiennent compte des différences de développement entre les pays. Le probable nouveau standard, l'échange automatique, ne va pas se substituer à l'échange à la demande, qui restera, comme un complément. Au même titre que l'échange spontané ou l'assistance au recouvrement.

– L'assistance au recouvrement est justement prévue par la convention multilatérale. N'est-ce pas une des raisons pour lesquelles la Suisse ne veut pas signer?

– Je ne peux pas me prononcer sur le choix de la Suisse, mais on peut parfaitement signer la convention tout en refusant de pratiquer l'assistance au recouvrement, en émettant une «réserve».

– En Suisse, si l'idée d'entrer dans l'ère de la transparence fait son chemin, la question du règlement du passé est encore un obstacle majeur. L'OCDE n'a-t-elle pas un rôle à jouer en la matière?

– D'abord, il faudrait qu'on nous le demande... Mais l'OCDE est plutôt favorable à trouver des solutions pour régler le passé, dès lors qu'on ne parle pas d'amnistie. Je pense qu'en termes d'équité, il n'est pas très bon de donner une prime à celui qui a fraudé. Mais permettre aux gens qui ont des avoirs non déclarés offshore de régulariser leur situation sans être poursuivis pénalement, c'est quelque chose que nous voyons très positivement. Je regrette presque que la Suisse n'ait pas proposé d'elle-même un accord prévoyant l'échange automatique pour le futur, avec une solution commune pour le règlement du passé. Une telle solution aurait été plus facile à vendre que Rubik.

– Singapour fait désormais figure de bon élève dans la coopération fiscale. Pourquoi?

– Ils ont fait beaucoup de choses: ils ont annoncé qu'ils mettaient toutes leurs conventions au standard, sans contrepartie; ils ont signé la convention multilatérale; ils ont supprimé l'obligation de passer devant un juge pour autoriser la transmission d'informations et ils ont signé le modèle 1 – soit le plus abouti – de Fatca avec les

Etats-Unis. C'est beaucoup... Par ailleurs, les conclusions de l'examen par les pairs de Singapour sont claires: ils échangent des informations de qualité, de façon fluide et rapide.

– Les Singapouriens ne jouent-ils pas un double jeu: la transparence à l'égard des pays de l'OCDE, mais l'opacité avec leurs voisins asiatiques?

– Singapour a été positivement jugé par tous ses pairs, y compris asiatiques. Ceux-ci sont-ils aussi actifs dans l'échange de renseignements que les Européens ou les Américains? C'est à voir mais les instruments sont là... En tout cas, Singapour fait preuve d'une approche très ouverte et proactive.